



CHÂTENAY-SUR-SEINE

SEINE ET MARNE

MAIRIE DE CHÂTENAY-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de Provins

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 16 janvier 2024

Convocation
13.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à vingt heures trente et une minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session extraordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS**, Maire, sur convocation qui lui a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : Mesdames Stéphanie BANOS, Sandrine BUISSET, Corinne CASTERS, Delphine FASSIER, Alison LENOIR et Messieurs Jean-Yves BIGOT, Gérard DESORMES, Cédric LENOIR, Thierry MONDO, David SCHVOCH

Absent(e)s : Madame Christine ACCARDO-CARMELINO et Messieurs Michael FASSIER et Cédric TABOAS

Pouvoir(s) : Madame Séverine HARTEMANN représentée par Madame Delphine FASSIER et Monsieur Benjamin HUDEBINE représenté par Monsieur David SCHVOCH

Secrétaire : Madame Sandrine BUISSET

Madame le Maire procède à l'appel des membres et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Madame le Maire rappelle que le public est invité à garder le silence jusqu'à la fin de la séance à moins d'être invité à prendre la parole.

ORDRE DU JOUR :

- **ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER SIS « ROUTE DE MONTEREAU »**

Madame le Maire rapporte aux membres :

Un immeuble situé route de Montereau est à vendre. Ce bien, idéalement situé sur le territoire de la commune répond, dans le cadre du projet de déplacement de l'atelier technique communal faisant suite à la création du restaurant scolaire dans la grange dudit atelier, opération déjà approuvée par délibération du conseil municipal et compte tenu des caractéristiques du bien, il est important de se prononcer afin de procéder à une acquisition.

La régularité de l'acquisition par une commune d'un bien, est subordonnée, conformément aux droits public et civil, à une délibération du conseil municipal, à la rédaction d'un acte et au paiement du prix, à cet effet, et afin d'acquérir ce bien, je vous demande :

- D'approuver l'acquisition du bien sis 7, route de Montereau identifié au cadastre sur la parcelle E509 au prix de 149 000€ ;
- De m'autoriser à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 149 000€ ;
- De prendre Maître Flavien CHAMAULT, notaire à NEMOURS pour la rédaction des actes correspondants ;
- De prendre en charge les frais de notaire relatif à cette acquisition ;
- D'inscrire la somme de 149 000€ au BP 2024

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **APPROUVE** l'acquisition du bien sis 7, route de Montereau identifié au cadastre sur la parcelle E509 au prix de 149 000€ ;
- **AUTORISE** à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 149 000€ ;
- **DECIDE** de prendre Maître Flavien CHAMAULT, notaire à NEMOURS pour la rédaction des actes correspondants ;
- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais de notaire relatif à cette acquisition ;
- **DIT** que la somme de 149 000€ ainsi que les frais d'acte notarié seront inscrits au BP 2024.

Levée de séance à 20h37

Le Maire,
Stéphanie BANOS